

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

Le 13 mai de l'an 2024 à 20h, le Conseil municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 7

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, MOREL Jean Pierre, POUZIN Chantal, SENERCHIA Fabrice, SEYVET Sabine, VANARET Laurence.

Absents : DOREY Odile, MASSON Serge,
MARCON Françoise, représentée par Nadine CHEVROL

Nbre de votants : 8

Secrétaire de séance : COHET Daniel

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 05 avril 2024 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 5 avril 2024. Aucune remarque n'est formulée, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	12-2024	Montée du bois d'Onay : acceptation du projet, demande de subventions
2	13-2024	RIFSEEP
3	14-2024	Subventions aux associations
4		Informations diverses

1- Délibération N° 12-2024 – Montée du bois d'Onay :

Suite au projet de réfection de la Montée du Bois d'Onay, Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité et du réseau Orange sur la commune. Ce projet a été présenté lors de la séance du 22 janvier 2024. Suite à cette séance des précisions ont été demandées, M. Latrèche (SDED) est venu rencontrer les élus disponibles pour répondre aux différentes questions soulevées.

Rappel du coût du projet :

Réseau Orange

Montant HT de l'opération Génie civil + câblage	27 508,82 €
Participation communale 50%	13 754,41 €
Financement Territoire Energie Drôme 50%	13 754,41 €

Réseau électrique

Montant HT de l'opération	92 241,62 €
Participation communale 20%	18 448,32 €
Financement Territoire Energie Drôme 80%	73 793,30 €

L'entreprise Cheval a transmis un devis détaillé, en séparant la réfection de la chaussée et le traitement des eaux pluviales. Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise Charignon.

Le service de gestion des eaux pluviales de Valence Romans Agglo doit revenir sur place pour déterminer si des ouvrages peuvent être pris en charge, car en principe, seuls les ouvrages enterrés sont de la compétence de VRA.

Afin d'effectuer ces travaux, il est nécessaire de demander des subventions au département et le fond de concours de VRA alloué à la commune pour la période du mandat.

Echanges :

Les différentes interrogations concernant ce dossier ont été abordées lors des conseils municipaux précédents, il est maintenant nécessaire de déposer le dossier auprès du département.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	<p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents</p> <p>- Accepte le devis présenté par le SDED pour un reste à charge de 13 754,41€ pour l'enfouissement du réseau téléphonique et 18 448,32 € pour le réseau électrique, ainsi que le devis le moins-disant concernant la réfection de la voirie.</p> <p>- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires concernant ces travaux.</p> <p>- Sollicite le Conseil Départemental pour une aide financière pour la partie voirie, ainsi que VRA pour des fonds de concours.</p>

2- Délibération N° 13-2024 – RIFSEEP (Régime Indémnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel):

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 8 avril et a émis un avis favorable. Le conseil municipal peut maintenant donner son accord pour la mise en place du RIFSEEP. Suite à cet accord Mme le Maire prendra un arrêté.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	<p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Le Conseil municipal. à l'unanimité des membres présents, accepte la mise en place du RIFSEEP.</p>

3- Délibération N° 14-2024 – Subventions aux associations :

Mme le Maire liste les subventions demandées par les différentes associations :

- ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)
- SANTE HTE HERBASSE : (convention) 314,00 € (2 € /hab)
- BIB des 4 (suivant convention) : 395,00 € (2,50 €/hab)

Echanges :

Il est rappelé que les associations doivent faire une demande de subventions avec présentation de leurs comptes. Un Cerfa est disponible, mais comporte de nombreuses pages, inutile pour de petites associations. Une demande écrite reste nécessaire.

Les associations locales et assimilées à un service à la population sont à privilégier.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
10	0	0	<p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Après en avoir délibéré, considérant que ces propositions sont en conformité avec le vote du budget prévisionnel, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• ADMR : 229,00 € (0,50 € / hab + 150 €)• SANTE HTE HERBASSE : 314,00 € (2 € /hab)• BIB des 4 (suivant convention) : 395,00 € (2,50 €/hab) <p>Et autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.</p>

4- Informations diverses:

Point travaux :

Salle associative : Groupama a envoyé un courrier de rejet de prise en charge et a transmis le dossier au service juridique. La question de la remise en état de la salle a été posée. Peut-on commencer les travaux avant une décision du service juridique, la commune ayant budgété les travaux ?
En absence de prise en charge du dossier par le service juridique, la commune effectuera certains travaux.

Place : Après avoir de nouveau sollicité l'architecte et le BE et renvoyé des documents pour exclure l'implication du réservoir communal dans le problème d'eau, une réunion a été programmée le 28 mai en présence de l'architecte, du bureau d'étude, de l'entreprise Cheval, et de VRA.

Eaux pluviales : Le département est venu sur le terrain pour constater l'impact possible au niveau de la jonction du fossé et de la départementale 355. Un ouvrage sera nécessaire, et sera , en principe, pris en charge par le département.

Point sur l'arrivée de la fibre : L'extension de la fibre en dehors du village est à l'étude, la commune, ainsi que des propriétaires privés ont reçu une demande de travaux pour implanter de nouveaux poteaux à 1m des poteaux existants. La commune a interpellé l'entreprise Orange sur l'implantation de ces poteaux, une réunion, sur place est programmée fin mai.


Permanence pour les élections européennes : 8h – 18h
proposition : 3 plages « horaire », 8h – 11h30 ; 11h30 – 15h ; 15h – 18h + dépouillement -
Les absents se chargeront de trouver un remplaçant.

Demande camp scout : une équipe scout recherche un lieu d'hébergement pour le 9 août prochain, la commune a proposé le jardin ou la salle communale. L'équipe encadrante préfère la salle. Une attestation d'assurance sera demandée.

La séance est levée à 21h 45

PV approuvé lors du Conseil Municipal du24/06/24.....

Le Maire



Le secrétaire de séance

